

Compte rendu de séance du 25 juin 2019

Le conseil admet une admission en non-valeur d'un montant de 87.74 € pour une redevance d'assainissement collectif due par une personne partie sans laisser d'adresse. Par contre, le conseil refuse une admission en non-valeur d'un montant de 2028.47 € pour la participation à l'assainissement collectif due par une personne qui pourrait être solvable.

Une parcelle constructible située au quartier de Chadeyron a été intégrée au périmètre du PUP (Projet Urbain Partenarial). Elle avait été omise dans la délibération initiale qui instaurait le PUP dans ce quartier.

L'évêché de Viviers a donné un accord favorable pour la vente à la commune d'une parcelle située à la sortie du village et dont le mur de soutènement est en partie écroulé sur la route. La commune va sécuriser les abords de cette parcelle. Les travaux d'aménagement des allées du cimetière peuvent débuter. L'Etat a attribué une subvention de 2 992 € dans le cadre de la DETR. Le montant total des travaux s'élève à 14 960 €.

La Région a accusé réception du dossier complet concernant l'installation d'un abribus route du stade. Les travaux peuvent donc commencer. Une subvention de 1532 € a été demandée pour un montant total de travaux de 3432 €.

Le chantier de renouvellement d'adduction d'eau potable aux Plantades, Mas Gauthier et Village a pris un peu de retard. Le réseau devrait être renouvelé jusqu'au hameau du Mas Gauthier à la fin du mois de juillet.

Le Club Culture et Loisirs organise une soirée cinéma en plein air le vendredi 5 juillet. Le film proposé est « Mia et le lion blanc ».

Le club renouvelle aussi la soirée feu d'artifice qui avait eu beaucoup de succès l'année dernière, elle se déroulera cette année le samedi 20 juillet.